

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13/03/2025

ID : 007-210701579-20250310-DB\_001\_CA100324-DE



Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 07 mars 2024 - 18 h 00 - convocation du 05 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-001

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable Public à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable Public de Privas

.....  
**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX  
Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** : Mme CODATO à M. MAZZINI

**Absent(s)** : Mme GAGNOT - Ms ROUX et MONTCHAUD

**Secrétaire de Séance** : Mme DENIS

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes POUR :	12
Votes CONTRE :	/
Abstentions :	/

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Eric CUER.  
  




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13/03/2025

ID : 007-210701579-20250310-DB\_002\_CA100324-DE



Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 07 mars 2024 - 18 h 00 - convocation du 05 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-002

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte de gestion 2024 de l'assainissement ayant été approuvé, le Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif d'assainissement 2024 qui s'établit suit :

Exploitation

Dépenses	103 060,09 €
Recettes	129 931,70 €
Excédent de clôture	26 871,61 €

Investissement

Dépenses	135 840,98 €
Recettes	99 113,47 €
Besoin de financement	36 727,51 €
Restes à réaliser dépenses	2 227,59 €
Besoin total de financement	38 955,10 €

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement 2024.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable Public de Privas

.....

**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL  
MRS GUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX  
Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** : Mme CODATO à M. MAZZINI

**Absent(s)** : Mme GAGNOT - M. CUER - ROUX et MONTCHAUD

**Secrétaire de Séance** :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11
Votes POUR : 11
Votes CONTRE : /
Abstentions : /

L'Adjoint au Maire



Didier MAZZINI

Le secrétaire de séance,

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE**

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13/03/2025

ID : 007-210701579-20250310-DB\_003\_CA100324-DE



Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 07 mars 2024 - 18 h 00 - convocation du 05 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-003

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		7 855,25	26 442,59		18 587,34	
Opérations de l'exercice	103 060,09	122 076,45	109 398,39	99 113,47	212 458,48	221 189,92
Totaux	103 060,09	129 931,70	135 840,98	99 113,47	231 045,82	221 189,92
Résultat de clôture	0,00	26 871,61	36 727,51	0,00	9 855,90	0,00

Besoin de financement 36 727,51 (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

Restes à réaliser 2 227,59

Besoin total de financement 38 955,10

Après avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2025, le résultat d'exploitation de l'exercice 2024, de la façon suivante :

Au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" en recettes d'investissement la somme de 26 871,61 €

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor de Privas

.....

**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - GOBATO - CORTIAL - GAGNOT - DENIS - LAUSSEL - JULIEN - RAOULT  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - MONTCHAUD - ROUX - MENARD  
Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** : Mme GOBATO à M. MAZZINI

**Absent(s)** : Mme GAGNOT - Ms ROUX et MONTCHAUD

**Secrétaire de Séance** : Mme DENIS

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes POUR :	12
Votes CONTRE :	-
Abstentions :	-

Le Maire,



Éric CUER

Le secrétaire de séance,